



Déléguée sans suppléant

Par **Mousse93**, le 11/10/2012 à 11:40

Bonjour,

Nous avons actuellement trois délégués du personnel (pas de syndicat).

- Un titulaire et un suppléant élus par le collègue cadres
- Une titulaire élue par le collège employés (carence de candidature pour le poste de suppléant)

Aujourd'hui, la titulaire du collège employés est enceinte et va bientôt prendre son congé maternité. Aussi, qui pourra représenter le collège employés en son absence?

Elle était la seule à se présenter pour le collège employés lors des élections.

Merci par avance.

Bien cordialement,

Par **P.M.**, le 11/10/2012 à 16:26

Bonjour,

De toute façon, la suspension du contrat de travail pendant le congé maternité n'implique pas la suspension du mandat...

Par **Mousse93**, le 11/10/2012 à 16:49

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

La personne concernée n'assumera pas ses fonctions de déléguée pendant son congé maternité. Cela a-t-il une incidence?

Le collège employés peut-il être représenté par les délégués (titulaires et suppléants) du collège cadres pendant la durée du congé maternité de la personne?

Bien cordialement,

Par **P.M.**, le **11/10/2012** à **17:09**

A ma connaissance, ce n'est pas possible surtout si la Déléguée titulaire n'a pas exprimé cette demande...

Je vous conseillerais de vous rapprocher de l'Inspection du Travail...